



**Direction générale
des affaires institutionnelles
et des communes (DGAIC)**

Direction des affaires juridiques

Place du Château 1
1014 Lausanne

Aux autorités et organismes consultés
selon la liste au verso

N/réf. : AF 233/2023 sr

Lausanne, le 16 mars 2023

Procédure de consultation 2021/35 – Modification du Code civil, Protection de l'adulte

Madame, Monsieur,

Le Département fédéral de justice et police (DFJP) a ouvert une consultation sur l'avant-projet relatif à la modification du Code civil suisse en matière de protection d'adulte.

Le nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013, a fait ses preuves. La présente révision vise avant tout à renforcer le droit à l'autodétermination et la solidarité familiale en impliquant davantage les proches.

Le droit à l'autodétermination sera facilité par une gestion plus efficace du mandat pour cause d'inaptitude, par lequel une personne émet des instructions pour le cas où elle deviendrait incapable de discernement. Ce mandat pourra être déposé auprès d'une autorité désignée par le canton – et ce partout en Suisse.

La solidarité familiale sera renforcée par deux mesures : par l'extension du pouvoir légal de représentation, d'une part, et par l'implication systématique des proches lors de l'établissement des faits et par la consolidation de leur position dans la procédure, d'autre part. Les APEA seront à l'avenir tenues d'examiner si des proches ou d'autres personnes privées peuvent être nommés curateurs, et s'ils peuvent être dispensés de certaines tâches inhérentes à la fonction.

L'avant-projet prévoit également de nouvelles règles en matière de droit et d'obligation d'aviser l'autorité s'agissant de la protection de l'adulte, et une nouvelle disposition permettra de collecter des données à des fins statistiques de façon uniforme dans toute la Suisse. Enfin, la compétence à raison du lieu de l'APEA et du tribunal dans le contexte du placement à des fins d'assistance sera clarifiée, et les règles concernant la communication d'informations relatives aux mesures de protection de l'adulte seront précisées.

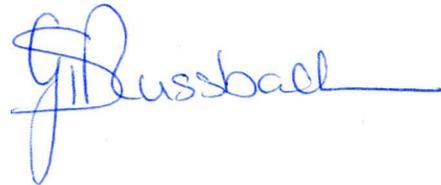
La Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) est chargée de coordonner et synthétiser cette consultation dans notre canton. Dans ce contexte, l'Etat de Vaud a décidé de solliciter les déterminations des autorités et organismes intéressés de façon à ce que sa réponse soit la plus complète possible.

Nous nous permettons dès lors de vous consulter sur ce projet. Vous pourrez prendre connaissance de la documentation y relative sur le site Internet de l'administration fédérale : https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2021/35/cons_1.

La consultation fédérale court jusqu'au 31 mai 2023. Le projet de réponse du Conseil d'Etat est toutefois d'ores et déjà inscrit à l'ordre du jour de sa séance du 24 mai 2023, si bien qu'elle doit être déposée à la Chancellerie le 9 mai 2023. Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos déterminations d'ici au :

17 avril 2023

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Sandra Russbach Del Gottardo
Conseillère juridique

Liste des autorités et organismes consultés

1. Chancellerie d'Etat
2. Département des institutions, du territoire et du sport
3. Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
4. Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité
5. Département de la santé et de l'action sociale
6. Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine
7. Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines
8. Département des finances et de l'agriculture
9. Ordre judiciaire vaudois
10. Ministère public central
11. Ordre des avocats vaudois
12. Faculté de droit de l'Université de Lausanne
13. Les Libéraux-Radicaux Vaud
14. Parti socialiste vaudois
15. Union Démocratique du Centre - Vaud
16. Les Vert-e-s vaudois-es
17. Parti Vert'libéral vaudois
18. POP vaudois et Gauche en mouvement
19. Le Centre
20. Association vaudoise des préposés aux poursuites et faillites
21. Association Suisse des locataires, section vaudoise, Secrétariat général (ASLOCA)
22. Association des agents d'affaires brevetés
23. Association de Communes Vaudoises (AdCV)
24. Association des Juristes progressistes vaudois-es
25. Association vaudoise des banques (AVB)
26. Association des notaires vaudois
27. Association vaudoise de promotion des métiers de la terre (Prométerre)
28. Avocates à la Barre (ALBA)
29. Caritas-Vaud
30. Centre LAVI
31. Centre social protestant – Vaud
32. Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVC1)
33. Chambre vaudoise immobilière (CVI)
34. Corps préfectoral

35. Croix-Rouge Suisse
36. Entraide protestante suisse (EPER) – Siège romand
37. Etablissement vaudois d'Accueil des Migrants – Siège administratif (EVAM)
38. Fédération patronale vaudoise – Centre patronal
39. Fédération vaudoise des entrepreneurs
40. Fédération romande des consommateurs/section Vaud
41. Fondation PROFA
42. La Nation – La Ligue vaudoise Mouvement de la renaissance vaudoise
43. Terre des Hommes – Vaud
44. Union des communes vaudoises (UCV)
45. Union suisse des professionnels de l'immobilier Vaud
46. Union syndicale vaudoise
47. Association vaudoise des institutions médico-psycho-sociales (HEVIVA)
48. Fédération patronale des EMS vaudois (FEDEREMS)
49. Association de défense et de détente des retraités (AVIVO Vaud)
50. Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)